

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL****MARDI 08 NOVEMBRE 2016**

L'an deux mille seize,

Le huit novembre

Le Conseil Municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André DUMOULIN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 novembre 2016

**PRÉSENTS** : M. DUMOULIN André, Maire, M. BELET Georges, Mme GEFFROY Marie-Jeanne, Mme DEROBERT-MASURE Josette, M. BLANCHON Frédéric, Adjoints, M. CHEVEREAU Laurent, M. TISOPULOT Patrick, Mme GOUBEAU Ghislaine, Mme MATRAY Morgane, M. PAGANO François, M. CORNAGLIA Gérard, M. ALBORGHETTI Francis, Mme DE PARISOT DE BERNECOURT France.

**ABSENTS (avec pouvoir)** : Néant

**ABSENTS (sans pouvoir)** : Mme DELATTRE-QUENEY Delphine\*, M. de MEAUX Emmanuel

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Mme GOUBEAU Ghislaine

Nombre de Conseillers en Exercice : 15 - Présents : 13 - Votants : 13

\* Mme DELATTRE-QUENEY Delphine est arrivée en fin de séance et n'a pas pris part aux délibérations,

**ORDRE DU JOUR** :

- ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 11 OCTOBRE 2016

- COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DOREES : MODIFICATION DES STATUTS

- CMR : AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD N° 690125 COMMU - TARIF REVISE 2017

- LOCATION SALLE DES FETES : TARIFS 2017

- LOCATION SALLE COMMUNALE : TARIFS 2017

- CIMETIERE COMMUNAL : CONCESSIONS-COLUMBARIUM - TARIFS 2017

- DIVERS

**ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL DU 11 OCTOBRE 2016**

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier compte-rendu.

Monsieur BLANCHON Frédéric fait remarquer qu'il a été écrit, page 7 de ce compte-rendu : « ...que le plan communal de sauvegarde sera opérationnel en janvier 2017... », il précise qu'il s'agit d'une erreur car ce document a pris effet en novembre 2016. Les conseillers municipaux, à l'unanimité, demande à ce que la correction soit prise en compte et approuvent le compte-rendu du 11 octobre dernier.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DOREES : MODIFICATION DES STATUTS - DEFINITION DE L'INTERÊT COMMUNAUTAIRE**

*Délibération 2016/43*

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Communautaire s'est prononcé le 26 octobre dernier sur une adaptation des statuts communautaires, pour se mettre en conformité avec la loi NOTRe au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le périmètre de la CCBPD, s'il n'est pas changé, est adapté à l'émergence de Val d'Oingt (Commune nouvelle regroupant St Laurent d'Oingt, Oingt et le Bois d'Oingt) et Porte des Pierres Dorées ; cette dernière « commune nouvelle » va regrouper les communes de Liergues et Pouilly-le-Monial qui, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, disposerait d'un délai d'un mois pour choisir leur intercommunalité entre la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées et l'Agglomération de Villefranche Beaujolais.

Il précise que pour le reste, il s'agit d'une reprise des statuts actuels, deux compétences optionnelles, jusque-là, deviennent obligatoires :

- ↳ Les ordures ménagères
- ↳ L'accueil des gens du voyage.

Trois compétences deviennent optionnelles et sont définies par l'intérêt communautaire.

- ↳ La voirie,
- ↳ Les équipements,
- ↳ L'action sociale.

Il indique que les autres compétences exercées deviennent facultatives et sont définies dans les statuts.

Avant de passer aux voix ces modifications, il donne la définition de l'intérêt communautaire :

➤ **Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire**, sont d'intérêt communautaire les ZAC à vocation économique en dehors du site de Bordelan,

➤ **Création, aménagement et entretien de la voirie**, sont d'intérêt communautaire l'ensemble des voies revêtues,

➤ **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaires**, sont d'intérêt communautaire :

- Les piscines principalement destinées à l'enseignement de la natation aux scolaires (Aquazergues et éventuelle nouvelle construction) ;
- Gymnase des collèges du Val d'Oingt et de Châtillon ;
- Les équipements sportifs liés aux collèges publics de Chazay et le stade d'athlétisme issus de l'ancien Sivos Anse-Chazay ;
- Domaine des Communes (siège, équipement événementiel,...) ;
- Apprentissage de la natation au bénéfice des scolaires (hors transports scolaires) ;
- Soutien matériel aux RASED.

➤ **Action sociale d'intérêt communautaire**, sont d'intérêt communautaire :

- Petit enfance

- \* gestion et toutes les dépenses afférentes en fonctionnement de l'ensemble des équipements de la petite enfance,
- \* Définition et coordination de la politique en faveur de la petite enfance sur l'ensemble du territoire communautaire,
- \* Participation à la construction ou reconstruction de nouveaux équipements de la petite enfance.

- Jeunesse

- Centre de loisirs

- \* Gestion des centres de loisirs dont les activités sont exercées dans les équipements ayant une autre destination (école, salle de sport, etc...),
- \* Participation aux ALSH.

Monsieur CHEVEREAU Laurent interroge Monsieur le Maire sur le fait que l'aménagement de l'espace soit devenu d'intérêt communautaire. Ce dernier lui répond que ceci figurait ainsi dans les statuts de 2014.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité**, accepte la modification statutaire adaptée par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

### **CMR : AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD N° 690125 COMMU, TARIF REVISE 2017**

#### *Délibération 2016/44*

Monsieur le Maire rappelle que les CMR interviennent à l'école dans le domaine de l'éducation musicale. Il indique avoir reçu un avenant au protocole d'accord précisant qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le tarif pour une heure de cours par semaine pendant toute l'année scolaire s'élèvera à 1 936 euros.

Il demande au conseil de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité** :

- **DECIDE** de reconduire l'activité musique à l'école.
- **ACCEPTE** l'avenant au protocole d'accord n° 690125COMMU,
- **PREND NOTE** du tarif horaire 2017 qui s'élève à 1 936 euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant susvisé.

### **LOCATION SALLE DES FETES - TARIFS 2017**

#### *Délibération 2016/45*

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur les tarifs 2017 pour la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide** :

- **d'appliquer les tarifs listés ci-dessous, pour la période du 01.01.2017 au 31.12.2017 inclus** ;
- **précise que**, pour une location arrêtée le week-end du 30 septembre/1<sup>er</sup> octobre, le tarif à appliquer sera celui de la période « été » ;

Locations 2017	Période du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre « été »	Période du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril « hiver »
Location pour un particulier domicilié à Marcilly ou anciens habitants contribuables de la commune	<u>Location</u> : la soirée ou le week-end 630 € <u>Cautions</u> : 1 100 €	<u>Location</u> : la soirée ou le week-end 730 € <u>Cautions</u> : 1 100 €
Réservations 2017	Période du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre « été »	Période du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril « hiver »
Association de la commune	<u>Location</u> : Mise à disposition à titre gratuit <u>Cautions</u> : 1 100 €	<u>Location</u> : Mise à disposition à titre gratuit <u>Cautions</u> : 1 100 €

- **dit que**, pour particuliers et associations, le locataire devra se présenter en mairie pour :

- Compléter et signer une demande de location ou une demande de réservation ;
- Prendre connaissance et signer le règlement intérieur concernant la réservation et l'utilisation de la salle ;
- Remettre les chèques de location et/ou de caution, libellés à l'ordre du Trésor Public ;
- Remettre une attestation d'assurance « responsabilité civile » dans le cadre d'une location de salle.

- *Charge Monsieur le Maire et Madame la Trésorière, chacun en ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.*

## **LOCATION SALLE COMMUNALE - TARIFS 2017**

*Délibération 2016/46*

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur les tarifs 2017 pour la salle « maison communale ».

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide**

- **d'appliquer** les tarifs listés ci-dessous, pour la salle « maison communale » pour la période du 01.01.2017 au 31.12.2017 inclus ;

- **précise que**, pour une location arrêtée le week-end du 30 septembre/1<sup>er</sup> octobre, le tarif à appliquer sera celui de la période « été » ;

Tarifs 2017	Période du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre	Période du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril
Famille domiciliée sur la commune	<u>Location</u> : 180 € la soirée 280 € le week-end <u>Frais chauffage</u> : 0 € <u>Caution</u> : 700 €	<u>Location</u> : 180 € la soirée 280 € le week-end <u>Frais chauffage</u> : 65 € la soirée 110 € le week-end <u>Caution</u> : 700 €
Famille non domiciliée sur Marcilly mais ayant un parent sur la commune	<u>Location</u> : 430 € la soirée 570 € week-end <u>Frais chauffage</u> : 0 € <u>Caution</u> : 700 €	<u>Location</u> : 430 € la soirée 570 € le week-end <u>Frais chauffage</u> : 65 € la soirée 110 € week-end <u>Caution</u> : 700 €
Sociétés et associations communales	<u>Location</u> : <b>gratuite</b> <u>Frais chauffage</u> : 0 € <u>Caution</u> : 700 €	<u>Location</u> : <b>gratuite</b> <u>Frais chauffage</u> : 0 € <u>Caution</u> : 700 €
<b>Tarifs 2017</b>	<b>Organisation d'une réunion</b>	
<b>Organismes ayant un rapport soit avec la commune, les habitants, les diverses associations ou sociétés communales</b>	<b>60 € par réunion</b>	

- *DIT que le locataire devra :*

- 1) *remplir et signer une demande de location en mairie ;*
- 2) *lire et signer la notice d'informations sur l'utilisation de la salle qui lui sera remise ;*
- 3) *fournir une attestation d'assurance « responsabilité civile locative » ;*

- *DIT que les règlements feront l'objet de deux chèques à l'ordre du TRESOR PUBLIC :*

- \* 1 pour la location + les frais de chauffage (pour période hiver) ;
- \* 1 pour la caution.

- **CHARGE** Monsieur le Maire et Madame la Trésorière, chacun pour ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

## **CIMETIERE COMMUNAL - CONCESSIONS / COLUMBARIUM - TARIFS 2017**

*Délibération 2016/47*

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur les tarifs 2017 concernant d'une part, les concessions de terrain et d'autre part, le columbarium doté de 6 casiers pouvant contenir, chacun d'eux, deux urnes

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **DECIDE** que du 01.01.2017 au 31.12.2017 inclus, les tarifs seront les suivants :

### **1- CONCESSION DE TERRAIN**

DUREE	TARIFS 2017
15 ANS	201 € la place de 2.5 m <sup>2</sup>
30 ANS	312 € la place de 2.5 m <sup>2</sup>
50 ANS	585 € la place de 2.5 m <sup>2</sup>

### **2- COLUMBARIUM**

DUREE	TARIFS 2017
15 ANS	450 € le casier (2 urnes)
30 ANS	810 € le casier (2 urnes)

- **DIT** que les règlements s'effectueront par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

- **CHARGE** Monsieur le Maire et Madame la Trésorière, chacun pour ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

## **DIVERS**

### **\* Construction d'un groupe scolaire**

Monsieur le Maire informe les élus qu'une réunion s'est tenue en mairie le 25 octobre dernier en présence de la SEMCODA ; à l'issue de ce rendez-vous, SEMCODA a effectué un travail de recherche de stationnement supplémentaire et que 63 places ont été trouvées pour satisfaire l'ensemble du projet (41 places aériennes et 22 places en sous-sol pour les logements futurs).

Il annonce avoir réceptionné le permis de construire du futur groupe scolaire, ce 8 novembre.

Il précise qu'actuellement des consultations sont lancées pour les études : géotechnique et d'amiante/plomb et que la mairie est déjà en possession des devis du SIEVA pour le branchement des réseaux d'eau.

Concernant le chauffage, le projet propose une chaudière gaz mais il dit avoir réclamé un chiffrage pour l'acquisition et l'installation d'une chaudière à granulés et qu'à ce stade, cette décision reste à confirmer.

### **\* Construction d'un groupe scolaire : convention partenariat territorial**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département du Rhône a voté une subvention de 100 000 euros pour accompagner la commune dans la réalisation du projet de construction d'un groupe scolaire et qu'il signera la convention le 18 novembre prochain.

Il rappelle qu'un nouveau dossier de demande de subvention va être établi avant la fin du mois, mais cette fois, auprès de la Région dans le cadre du plan ruralité.

#### **\* Projet d'aménagement du centre bourg : courrier d'un administré de la commune**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu en mairie le 24 octobre 2016.

#### **\* Brigades vertes**

Monsieur TISOPULOT Patrick fait le résumé des interventions des Brigades Vertes, il précise que pour 2016, le coût d'une journée, forfait et repas, s'élève entre 110 et 150 € par jour.

Il informe qu'en 2017, le mode de fonctionnement des Brigades Vertes sera modifié. Que le forfait de 40 € passera à 200 € par jour, mais les collectivités « employeurs » n'auront plus à prendre en charge les repas des agents de l'association, elles devront uniquement leur mettre à disposition un local ou une salle afin qu'ils prennent leur repas tiré du sac.

Monsieur TISOPULOT Patrick souligne l'efficacité de leurs interventions, souhaite reconduire cette prestation l'année prochaine qui est évaluée à 9 jours de travail maxi, il demande à Monsieur le Maire de bien vouloir inscrire les crédits nécessaires pour le nettoyage des chemins de randonnées sur le budget 2017.

#### **\* Bulletin municipal**

Madame GOUBEAU Ghislaine donne l'état d'avancement de la conception du bulletin municipal de l'année 2016, elle rappelle aux adjoints, aux élus des commissions communales que semaine prochaine, tous les articles à insérer doivent lui être communiqués pour une remise du dossier complet à AJC Com, chargé de la mise en page et de l'impression. Elle prévoit la distribution du bulletin aux administrés fin décembre.

Monsieur TISOUPULOT Patrick fait état des insertions publicitaires et des recettes reçues à ce jour ; au vu de la liste des sponsors établie l'an dernier, il informe l'assemblée des modifications, à savoir : 1 nouveau sponsor, 48 reconductions, 10 qui ne sont plus intéressés, 11 qui ont demandé un encart plus petit et 3 un encart de plus grandes dimensions.

#### **\* SEMCODA : Attribution d'un logement**

Après avoir transmis une liste de candidats auprès de la SEMCODA, Monsieur le Maire dit que l'attribution du logement type 3 situé « 44 impasse de la mairie » devenu vacant au 14 octobre, a été attribué le 4 novembre à Madame CHERPIN Marinette et Monsieur WOHLBANG Gérard, foyer occupant auparavant un logement communal au « 80 avenue de la gare ». Par conséquent, à ce jour, Century 21, gestionnaire du parc locatif de la commune est à la recherche d'un nouveau locataire.

*\* Arrivée de Mme DELATTRE-QUENEY Delphine*

#### **\* « Commune Nouvelle »**

Monsieur le Maire informe les élus qu'une réunion s'est tenue à la mairie de Chasselay le 24 octobre dernier, réunissant les maires des six communes, les Directeurs Généraux des Services et notre secrétaire de mairie, il en donne l'exposé. Il demande aux élus qu'un référent soit nommé et propose la candidature de Monsieur BELET Georges. L'assemblée accepte à l'unanimité.

Une prochaine réunion du « Comité de pilotage Commune Nouvelle » a été programmée le jeudi 09 février 2017 à 19 h 30 à Civrieux d'Azergues.

Dans l'attente, les DGS et secrétaire se réuniront le mardi 15 novembre à 14 heures afin d'établir un état des lieux détaillé, comparatif des six communes.

### **\* Plan communal de sauvegarde**

Monsieur BLANCHON Frédéric donne le contenu des documents insérés dans ce dossier, documents qui devront être tenus à jour au moins tous les 3 ans et explique le fonctionnement à préconiser en cas d'alerte. Ce dossier qui sera validé par arrêté du maire, fera l'objet de 3 exemplaires dont un sera conservé au SDMIS, il souligne qu'en mairie, les deux autres exemplaires du dossier doivent être tenus à disposition et non pas dans une armoire de bureau fermée à clé, de manière à ce qu'ils soient accessibles en cas d'alerte par les personnes « ressources » qui seront chargés d'une mise en place immédiate des mesures d'urgence à prendre.

Monsieur BLANCHON Frédéric dit qu'il envisage d'informer les personnes listées dans ce dossier sur le contenu du plan communal de sauvegarde et voire même procéder à une simulation de cas d'alerte. Monsieur le Maire demande à ce que cette réunion soit programmée dès début 2017.

### **\* Archives communales**

Monsieur le Maire informe les élus que Monsieur LARZILLIERE Sébastien sera recruté le 1<sup>er</sup> décembre prochain pour une durée de deux mois.

## **COMPTES-RENDUS REUNIONS INTERCOMMUNALITE - SYNDICATS - COMMISSIONS ET AUTRES**

### **1 - Intercommunalité**

#### **Réunion UNICEF du mardi 18 octobre 2016**

Madame GEFFROY Marie-Jeanne indique que 11 communes sur 34 ont complété le « diagnostic terrain de l'enfance et de l'adolescence », pour mettre en avant « le rapport à l'enfant » sur le périmètre intercommunal. Ce dossier a été transmis à l'UNICEF pour validation.

Elle informe l'assemblée, d'une part, que le 18 mars 2017 sera organisée une soirée intitulée « la nuit de l'eau » à la piscine AQUAZERGUES à ANSE et que les recettes seront versées au profit de l'UNICEF et d'autre part, que le 17 mai 2017, les conseils municipaux d'enfants des 11 communes sont invités à passer une journée au Sénat.

#### **Forum CCBPD du samedi 05 novembre 2016**

Monsieur le Maire rapporte la faible fréquentation des élus ce qui est dommage car les questions abordées étaient intéressantes.

### **2-Syndicats**

#### **SYDER : réunion du mercredi 19 octobre 2016**

Monsieur BLANCHON Frédéric dit avoir reçu en mairie, le responsable du secteur et le responsable maintenance du SYDER pour une mise au point de certains dossiers non finalisés (armoires non remplacées, rénovation de l'éclairage public dont la 1<sup>ère</sup> tranche est non terminée ce qui reporte le délai d'exécution de la 2<sup>ème</sup> tranche), il espère que cette réunion sera bénéfique à la finalisation de ces dossiers. Il précise avoir signalé le candélabre défectueux positionné « avenue de la gare » et qu'après s'être rendu sur place, le SYDER lui fera part d'un avis.

### Syndicat Mixte d'eau potable Saône-Turdine : réunion du jeudi 20 octobre 2016

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de cette réunion technique organisée à destination des agriculteurs dans le cadre de la démarche zéro pesticide.

### **3-Commissions**

#### Commission « embellissement » : bilan de la journée « plantation » du 28 octobre 2016

Mme DEROBERT-MASURE dit que cette journée s'est bien déroulée. Monsieur TISOPULOT Patrick demande s'il serait possible de prévoir des crédits d'investissement au budget 2017 pour l'achat de plusieurs pots de fleurs urbains.

Monsieur le Maire prend note de sa remarque et lui demande de bien vouloir transmettre en mairie plusieurs devis avant la préparation budgétaire.

#### Commission « voirie-bâtiment » : réunion du lundi 31 octobre 2016

Monsieur BLANCHON Frédéric donne l'état d'avancement des travaux qui ont débuté semaine dernière « avenue de la gare » et qui doivent se terminer fin novembre. Le planning d'occupation des trois salles a été communiqué aux entreprises afin qu'un cheminement des piétons et qu'un accès aux véhicules restent possibles. Il souligne que le parking de la gare sera inaccessible très prochainement le temps de permettre sa réfection. Madame DELATTRE-QUENEY Delphine dit qu'il faudra porter cette information à la connaissance des administrés qui prennent le train et qui stationnent leur voiture sur ce site.

Monsieur BLANCHON Frédéric informe que l'entreprise pour la fourniture et la pose d'une toile acoustique dans la salle communale, a été choisie par les membres de la commission.

Actuellement ils étudient la possibilité de mettre en place un panneau « cédez le passage », route des Chères afin de ralentir les automobilistes qui rejoignent la RD16.

#### Commission « éco-citoyen » : réunion publique « agenda 21 » du 13 octobre 2016 et réunion « groupe de travail agenda 21 » du jeudi 03 novembre 2016

Madame GOUBEAU Ghislaine dit que la réunion publique s'est portée sur le choix des actions à mener et que les groupes de travail qui se sont formés, étudient maintenant les fiches d'actions à mettre en place ; à l'issue de cette réflexion, une présentation sera faite à Monsieur le Maire et à Madame PELLEGRIN, membre de l'Association Nationale « Notre Village », pour avis.

Madame GOUBEAU Ghislaine insiste sur le fait que le Conseil Municipal devra valider ces actions, au nombre de 25 environ, au plus tard le 18 mars 2017 pour prétendre à une labellisation dès le printemps prochain.

#### Commission « relation-information » : réunion de hameau « LA FERRANDIERE » du samedi 05 novembre 2016

Madame GEFFROY Marie-Jeanne se dit satisfaite du nombre de personnes présentes à ce rendez-vous très convivial. Elle en donne l'exposé et souligne que dans l'ensemble, les habitants sont contents des travaux de voirie, de la signalisation verticale et horizontale, dernièrement exécutés ainsi que des modifications qui ont été apportées sur le sens de circulation des voies mais ils constatent encore la vitesse excessive de certains automobilistes et formulent leur inquiétude de voir des cyclistes prendre le sens interdit. Les administrés ont demandé la différence entre « voisins vigilants » et « participation citoyenne », quant aux actions qui seront menées dans le cadre de l'agenda 21, ils ne se



sentent pas concernés par la mise en place des projets mais certains veulent bien apporter une aide ponctuelle à leur réalisation concrète.

**Commission « urbanisme » : réunion du mardi 08 novembre 2016**

Cinq dossiers ont été examinés :

**\* Déclarations préalables (3)**

**Zone UC**

Remplacement de clôtures existantes et du portail

Dossier reçu le 07/10/2016

Dossier transmis aux ABF le 13/10/2016

**La commission n'a rien à signaler, elle attend le retour des ABF et accepte la déclaration de travaux.**

**Zone UC**

Pose de panneaux photovoltaïques

Dossier reçu le 19/10/2016

Dossier transmis aux ABF le 04/11/2016

**La commission n'a rien à signaler, elle attend le retour des ABF et accepte la déclaration de travaux.**

**Zone UC**

Ravalement de la façade de la maison d'habitation

Dossier reçu le 03/11/2016

Dossier transmis aux ABF le 07/11/2016

**La commission n'a rien à signaler, elle attend le retour des ABF et accepte la déclaration de travaux.**

**\* Permis de construire (2)**

**Zone UC**

Construction d'une maison d'habitation

Dossier reçu le 06/10/2016

Dossier transmis aux ABF le 13/10/2016

Dossier envoyé à la Préfecture le 13/10/2016

Dossier transmis à la CCBPD pour instruction le 13/10/2016

**La commission a relevé quelques anomalies mais elle attend le retour des ABF et de la CCBPD.**

**Zone UC**

Construction d'une maison d'habitation

Dossier reçu le 31/10/2016

Dossier transmis aux ABF le 07/11/2016

Dossier envoyé à la Préfecture le 07/11/2016

Dossier transmis aux concessionnaires RTE, VEOLIA, SIEVA, GRT GAZ pour instruction le 07/11/2016

**La commission a fait les remarques suivantes :**

**1) deux erreurs sur le dossier (référence parcelle + lotissement) ;**

**2) ligne haute tension au-dessus de la future habitation, attendre réponse de RTE**

3) retrait 5 m portail obligatoire : refus

4) attendre réponse des ABF

Un rendez-vous sera pris avec les pétitionnaires pour évoquer ces contraintes.

Monsieur BELET Georges rappelle la réception du permis de construire pour la construction du futur groupe scolaire, ce dossier sera porté à l'ordre du jour de la prochaine commission de décembre.

#### **4 - Autres**

- CCAS : réunion du 17 octobre 2016 - bilan des inscriptions au repas du 10 décembre 2016

Madame DEROBERT-MASURE dit que 36 convives inscrits seront réunis le 10 décembre prochain et que 33 colis ont été commandés. L'animation sera assurée par Monsieur Dominique METTON.

#### **POUR INFORMATION**

##### **Prochaines réunions datées**

##### **CONSEIL MUNICIPAL**

Mardi 13 décembre 2016 à 20 h 30

Mardi 10 janvier 2017 à 20 h 30

#### **AUTRES**

Monsieur le Maire rappelle la cérémonie du 11 novembre, rendez-vous est donné à 11 h en mairie.

Mutuelle intercommunale « MTRL » : Journée santé « Séniors », jeudi 17 novembre 2016 à l'UGC Lyon Confluence - Monsieur le Maire demande à Madame DEROBERT-MASURE de faire suivre le lien aux personnes concernées pour qu'elles puissent consulter les conférences thématiques proposées lors de cette journée et l'accès pour s'inscrire.

#### **COMMISSIONS**

« Relation-information » : réunion de hameau « La Fuchette/Le Verger/Le Calais », samedi 03 décembre 2016 à 14 h 30.

« Eco-citoyen » : mercredi 30 novembre 2016 à 20 h en mairie.

« Voirie-bâtiment » : lundi 05 décembre 2016 à 18 h 30 en mairie.

« Urbanisme » : mardi 13 décembre 2016, heure à confirmer.